

# Compte rendu de la réunion publique du 6 juillet 2021 au foyer de Maisongoutte

Monsieur le maire, Christian HAESSLER remercie l'assemblée de près de 80 habitants qui s'est déplacée pour assister à cette rencontre.

S'ensuit la présentation des membres du conseil municipal présents : Bernard WOLFF, 1<sup>er</sup> adjoint ; Monique GUTHMANN, 2<sup>ème</sup> adjointe, Virginie BRIOT, 3<sup>ème</sup> adjointe ; Sylvie GUNDER et Anaïs WIRTH, conseillères ; Christian VEST, Yves HOOG, Xavier STOEFFLER, conseillers.

Marie FELIX, Marlène MACKAW, Anne SCHILDKNECHT, conseillères ; Éric HUBRECHT, Gilles ZIMMERMANN, Alain ROESER, conseillers, n'ont pu être présents et s'en sont excusés.

Monsieur le maire explique le déroulement de la soirée : une présentation de chaque projet à l'ordre du jour puis un temps de questions-réponses. Il rappelle l'existence du nouveau site de la commune ([www.maisongoutte.fr](http://www.maisongoutte.fr)) et invite l'assemblée à le consulter pour y trouver diverses informations.

## Présentation du dispositif « participation citoyenne » par l'adjutant-chef MARION de la brigade de gendarmerie de Villé

Ce dispositif encore inédit dans la vallée et gratuit permettra une « veille » à l'échelle locale afin de faciliter les échanges avec la gendarmerie.

L'objectif est de trouver 3 à 4 volontaires, « référent » de quartier, qui pourraient « veiller » au voisinage et informer la gendarmerie d'éventuels comportements suspects, rodeur en repérage, escroquerie numérique... Les volontaires seront connus de tous les habitants et un protocole sera signé entre la gendarmerie, le maire et le préfet.

Les échanges d'informations peuvent se faire par SMS, courriels ou appels et lors des maraudes, la brigade passera régulièrement voir les référents pour échanger directement.

Le profil des volontaires requiert une bonne connaissance des habitants et surtout de la disponibilité, idéal pour jeunes retraités. La manipulation d'un smartphone est également conseillée.

**Les candidats peuvent se faire connaître en mairie.**

<u>Question</u> : <i>comment les référents seront connus des habitants ?</i>	L'information sera mise en ligne sur le site de la commune et dans le bulletin communal
------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

## Présentation du projet Voie de circulation douce Steige / Val de Villé (traversée de Maisongoutte) par Christian VEST

Cette voie de circulation douce est attendue depuis près de 35 ans et l'axe Steige / Val de Villé est financé à 80% par la Collectivité Européenne d'Alsace.

La traversée des villages reste à la charge des municipalités.

La municipalité souhaite que les travaux liés à la création de cette voie de circulation douce coïncident avec ceux de la nouvelle école intercommunale afin que les déplacements des enfants, des familles ou des aînés du village se fassent de manière plus sécuritaire qu'en utilisant la grand rue.

Une présentation du tracé retenu a soulevé plusieurs réactions de l'assemblée présente, Monsieur le maire a interrogé l'assemblée sur leur attente et ce projet reste plébiscité par une grande majorité.

24 propriétaires sont concernés par le tracé, chacun ayant été contacté, rencontré par des conseillers. L'étape suivante est l'acquisition des différentes parcelles par la commune.

<u>Questions</u> : <i>pourquoi le tracé ne suit pas la route (grand rue) et ainsi sécuriser cette route ?</i>	La sécurité de chacun des usagers de la voie de circulation douce reste l'objectif prioritaire de la municipalité, elle est consciente de l'importance de la sécurisation de la grand rue qui fera l'objet d'un projet ultérieur.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<i>Quelle sera la distance par rapport au Giessen ?</i>	Certains éléments techniques ne sont pas connus de manière précise à l'heure actuelle, la distance moyenne recommandée par rapport au cours d'eau serait de 6 à 10 mètres dont 3 mètres de largeur pour la voie
<i>Pourquoi ne pas suivre le Giessen après la ZAIM, pourquoi le tracé sera en contre-bas de la route départementale ?</i>	Le tracé « hors village » incombe à la Com.Com, certaines zones sont classées Natura2000 . Le tracé retenu par la Com.Com est en cohérence avec l'obligation du SDEA de poser une canalisation d'eau pour sécuriser l'approvisionnement d'eau potable de la commune
<i>Pourquoi ne pas utiliser le chemin du Klosterwald en le réhabilitant ?</i>	Une voie de circulation douce est une voie où le dénivelé est faible voire nul ; le sentier semble moins sécurisant pour les familles. Par ailleurs, lorsqu'il y a des travaux de débardage, le sentier sera très sale et plusieurs sources traversent le chemin forestier.
<i>Comment avoir un accès à notre propriété lorsque le pont « dit KIENY » sera en travaux ?</i>	Le tracé passe effectivement sur ce pont qui sera refait pour sécuriser le passage, il sera prévu dans le cahier des charges qu'un pont provisoire soit installé afin de permettre l'accès pendant les travaux.
<i>Quel sera le tarif de rachat des parcelles ?</i>	Ce sont des zones non constructibles ; tarif en vigueur pour les parcelles agricoles 40 € de l'are.

## Etat d'avancement du projet école intercommunale/périscolaire présenté par Christian Haessler

Projet initié par l'ancienne équipe municipale dans le cadre du SIVU du Honcourt (Breitenbach, Maisongoutte et Saint Martin) et poursuivi par la nouvelle équipe municipale.

Le projet a pris du retard en raison du contexte sanitaire et de la nécessité de sondage complémentaire du sol ayant entraîné un coût supplémentaire.

Fin 2020 : acquisition par le SIVU du Honcourt du terrain de 50 ares pour la somme de 148 000 euros TTC avec modification du PLUI pour permettre la construction d'une école dans la zone artisanale.

**Fin août 2021 : début des travaux** de terrassement, le cahier des charges précise l'utilisation de bois issu des forêts locales pour le bardage (châtaigner) et pour le parquet (chêne).

Les retards accumulés ne permettront pas une livraison initialement annoncée pour la rentrée 2022. A ce stade, l'entrée dans les locaux serait envisagée pour début 2023.

Il reste des points à éclaircir par rapport à l'actuel RPI Maisongoutte-Steige qu'il faudra solder en créant un nouveau RPI avec les communes membres du SIVU.

La gestion du périscolaire sera à la charge de la Com-Com comme tous les périscolaires de la vallée.

Concernant la ZAIM : 4 entreprises ont fait les démarches d'acquisition de terrain en vue d'une installation auprès de la Com-Com, il reste actuellement 2 parcelles de 15 ares de disponibles.

Quelques chiffres : coût total du projet : 6,2 millions d'euros TTC

Soit 4,8 millions d'euros HT dont 58 % d'aides publiques, 42 % restent à la charge des 3 communes.

Les 42% sont répartis au prorata du nombre d'habitants de chaque commune : 43% pour Maisongoutte soit 40 000 € HT/an sur 25 ans, Breitenbach 37 % et Saint Martin 20 %.

La commune de Steige ne pourra intégrer le projet qu'à l'horizon 2025, ce qui abaissera le reste à charge pour chaque commune (30 000 € HT/an pour Maisongoutte)

<u>Questions</u> : où se situera le bâtiment sur la parcelle ? Bon ensoleillement surtout en hiver ?	Il sera situé sur la partie haute du terrain pour une meilleure orientation surtout en hiver.
Est-ce que le bois « local » utilisé pour le bardage et le plancher sera suffisamment sec (coupe récente de certains châtaigniers et chênes dans les forêts locales)	Le bois coupé est mis en unité de séchage pour un séchage rapide en vue de son utilisation.
Le transport scolaire sera-t-il maintenu ?	Le transport scolaire est un service mis en place par la Région, le maintien du service et les conditions seront abordés en temps voulu avec les instances en charge de ce service et avec l'éducation nationale. A noter que les enfants ayant démarré leur scolarité dans le RPI Maisongoutte-Steige pourront, selon le souhait des familles, poursuivre celle-ci dans la nouvelle école intercommunale (même s'ils viennent de Steige), les déplacements entre le domicile et l'école seront, dans ce cas, à la charge des familles.

## Projet de production d'énergie solaire en auto-consommation collective présenté par Yves Hoog

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en Alsace Centrale qui est la déclinaison du Plan Climat National pour la réduction des gaz à effets de serre pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Il s'agit d'un projet collectif pionnier à l'échelle de la commune mobilisant la municipalité, les citoyens et les entreprises pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Ce projet innovant peut être financé à hauteur de 80% en bénéficiant du dispositif France Relance.

Yves HOOG présente les différents scénarios d'utilisation de l'énergie produite localement par les panneaux photovoltaïques installés sur l'église.

Les financements, le reste à charge pour la commune et la rentabilité (retour sur investissement) sont différents selon si l'énergie produite est entièrement revendue à Enedis ou si elle est utilisée localement pour les besoins des bâtiments communaux, entreprises locales et ménages dans un rayon de 10 km autour de l'unité de production.

Le projet comporte deux volets, à savoir un investissement dans la construction d'une unité solaire de 280 m<sup>2</sup> de toiture et la mise en place d'une organisation participative et collective de production et de consommation de l'électricité produite.

La commune serait productrice et consommatrice pour ses services publics (mairie, école, foyer, atelier), le surplus étant partagé avec d'autres consommateurs membres de la structure collective à créer.

A l'avenir des interconnexions avec d'autres villages producteurs seront possibles grâce à la loi climat énergie qui autorise de partager la production dans un rayon de 20 km.

Avec ce projet de 129 000 €, très fortement subventionné, la commune va pouvoir baisser considérablement sa facture d'électricité qui s'élève à 15 000 euros par an, lui permettant par conséquent de dégager des ressources en autofinancement.

Avec le plan de financement prévisionnel, le projet en autoconsommation collective serait financé à 80 % et devrait s'amortir sur environ 5 ans.

A savoir, le coût de l'électricité pour la commune est de plus de 15 000 € par an.

Une rénovation de l'éclairage publique fera partie des projets à venir.

<p>Questions : <i>quelle est la durée de vie des panneaux ?</i></p>	<p>Les panneaux proviennent d'une société alsacienne (Voltec Solar à 67190 Dinsheim sur Bruche ) et auront une durée de vie de 25 ans, certains modèles récents vont même jusqu'à 50 ans de durée de vie.</p>
<p><i>Les panneaux seront posés sur les tuiles ?</i></p>	<p>Ils seront intégrés au toit (à la place des tuiles) permettant ainsi une couleur uniforme sur tout le pan de la toiture.</p>
<p><i>Quel sera le prix de la maintenance, de l'entretien ?</i></p>	<p>Une étude est en attente, l'entretien serait à faire tous les 2 ans : il faudra veiller à garder un accès facile par l'intérieur du toit, les onduleurs ont une durée de vie de 10 ans</p>
<p><i>Les habitations proches peuvent-elles s'intégrer dans le dispositif de production ou d'autoconsommation ?</i></p>	<p>35 % de l'énergie produite sera utilisée pour les besoins des bâtiments communaux, les 65% restants pourront être distribués localement (consommation moyenne de 10 à 15 foyers) ou revendus à Enedis. Au moins 70 % de l'électricité produite doit être consommée localement pour entrer dans le cadre de l'autoconsommation collective.</p>
<p><i>Les financements annoncés seront-ils maintenus, malgré le contexte de restriction budgétaire ?</i></p>	<p>La CEA participe à 35 %, l'Etat et la région Grand Est sont sollicités et les dossiers sont en bonne voie</p>
<p><i>Pourquoi avoir choisi le toit de l'église ? Pourquoi pas un autre bâtiment ou une prairie ?</i></p>	<p>Les autres bâtiments sont moins bien exposés. D'autres villages ont aussi installé des unités de production d'énergie solaire sur le toit de leur église. Monique Guthmann a eu l'occasion de voir les installations à Orbey et Boesenbiesen où l'esthétique de l'installation ne gêne pas les habitants.</p>
	
<p><i>Eglise St Sébastien de Boesenbiesen</i></p>	
<p><i>Pourquoi les chiffres donnés ici, ne sont pas les mêmes qu'antérieurement (coût global de 180 000 € HT) ?</i></p>	<p>Une 1<sup>ère</sup> estimation donnait un coût global de 180 000 € ; depuis, l'étude de faisabilité a permis d'affiner ce chiffre : 129 000 € est le coût maximum estimé car le prix des panneaux baisse régulièrement.</p>

## L'antimoine dans l'eau du réseau (Christian Haessler)

Le village est alimenté en eau potable par la source du Climont. Plusieurs années de sécheresse ont contribué à une déviation de la trajectoire de l'eau qui au passage, se charge en antimoine.

Seuil d'antimoine toléré : 5 microgrammes par litre, une analyse récente (avril 2021) a révélé un taux de 3 microgrammes par litres.

Le SDEA, à la demande de l'ARS, va diluer l'eau de la source du Climont en ramenant de l'eau du réservoir de Villé-Breitenau, à certaines périodes de l'année lors de risque de pic d'antimoine, notamment en fin d'année

L'eau de la fontaine du centre est régulièrement analysée. A ce jour, le taux d'antimoine n'a jamais été recherché. L'analyse effectuée le 25/06 a révélé un taux de 0.35 microgramme par litre (*vous trouverez l'analyse complète sur le site de la commune*).

Questions : *Maisonsgoutte sera alimenté par l'eau de Villé Breitenau ou par l'eau de Scherwiller ?*

Serge Adrian précise que le réservoir de Villé Breitenau a été redimensionné et est en capacité d'alimenter Maisongoutte.

Certains habitants demandent que toutes les fontaines privées du village soient régulièrement analysées pour garantir la potabilité de l'eau. L'analyse est possible et reste à la charge du demandeur.

## L'aménagement foncier et forestier (Christian Haessler)

Après un diagnostic montrant une étendue de 14 hectares de sapins malades dans les forêts privées la commune a proposé aux 50 propriétaires concernés de réaliser une coupe sanitaire collective. Seuls une dizaine de propriétaires ont répondu pour une surface totale de 2.4 ha. Par conséquent ce projet de coupe collective a été abandonné.

En revanche, la commune a diligenté une coupe sanitaire dans sa forêt du Weidenberg via l'ONF pour éliminer les sapins secs pour 150 m3. La vente du bois a couvert les frais de nettoyage mais n'a pas dégagé de revenu pour la commune.

Récemment, la société RTE a procédé à des coupes sous les lignes à haute tension et les arbres de taille importante ont été débordés en bord de chemin pour les propriétaires concernés.

Concernant le remembrement foncier et forestier, la nouvelle commission a été réunie par la CEA le 7 avril dernier. Une proposition de nouveau parcellaire est prévue pour 2022 avec une enquête publique programmée pour 2023. D'ici la fin de l'année la bourse foncière de vente et d'achats des parcelles reste active. N'hésitez pas à contacter le cabinet de géomètres Roth et Schaller si vous voulez vendre ou acquérir des parcelles.



**Patrice GUNTZ**  
Géomètre Principal

03 88 58 00 08 / 06 74 59 94 26  
patrice.guntz@schaller-roth-simler.fr

---

### Cabinet de géomètres-experts et de topographie ROTH-SIMLER

Anciennement **SCHALLER-ROTH-SIMLER**

[www.geomeres-schaller-roth-simler.com](http://www.geomeres-schaller-roth-simler.com)

#### SELESTAT

PAEI du Giessen  
6, Rue de l'Altenberg  
67 608 SELESTAT Cedex  
Tél : +33 3 88 58 00 00  
Fax : +33 3 88 58 00 87  
selestat@schaller-roth-simler.fr

#### COLMAR

3 Rue Gambetta  
68 000 COLMAR  
Tél : +33 3 89 23 67 43  
colmar@schaller-roth-simler.fr

Successeur J. HILDENBRAND

#### STRASBOURG

Espace Européen de l'Entreprise  
Immeuble LE BELEM - 5 Rue de Lisbonne  
67 300 SCHILTIGHEIM  
Tél : +33 3 88 32 82 16  
strasbourg@schaller-roth-simler.fr

Successeur JP WEIBEL

## Divers

*Nom de la future école intercommunale ?* Des suggestions pourront être proposées au SIVU qui gère le projet

Promouvoir le bilinguisme dans la nouvelle école intercommunale

Dans les panneaux d'affichage communaux, il faut imprimer les feuilles en plus grand car ce n'est pas lisible.

On recherche toujours un correspondant DNA pour la Commune

### Nom de rue à la ZAIM :

### Appel à proposition pour nommer la rue desservant la ZAIM et la future école intercommunale

Lors de sa séance du 28 mai dernier, le Conseil Municipal a proposé de donner le nom de « RUE RAYMOND WIRTH » en l'honneur de l'ancien maire de St Martin, décédé dans l'exercice de ses fonctions début 2020 et promoteur de l'école intercommunale avec les maires de Breitenbach et Maisongoutte.

Afin d'élargir les idées, un appel à proposition est lancé auprès des villageois durant tout le mois d'août. Vos suggestions sont à remettre en mairie.

Le conseil municipal statuera lors de sa session de rentrée.



*La réunion est clôturée par Christian Haessler qui remercie chaleureusement les habitants pour l'écoute et la participation active lors des échanges.*